



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2025 : MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 395-2023 ET 333-2016 CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2025 : MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 395-2023 ET 333-2016 CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE CINQUIÈME JOUR DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ (05-05-2025).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 7^E JOUR DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Directrice générale/Greffière-trésorière